

Principes de la politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs 2019-2020

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n°19-087 en date du 28 novembre 2019 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu la délibération I.2 Principes de la politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs 2018-2019 du Conseil d'administration du 8 novembre 2018,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 décembre 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les principes de la politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs 2019-2020, conformément au document joint.

*Nombre de membres constituant le conseil : 25
Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 5
Nombre d'abstentions : 3.*

Fait à Lyon, le 16 décembre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

